

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AFRIQUE TECHNOLOGIE INTERNATIONAL » en abrégé « ATI »

Siège Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON
NIANGON ACADEMIE PAYS-BAS LOT 309 ILOT 34 ; 01 BP
845 ABIDJAN 01, Lot 309, Ilot 34

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10/08/2022, et enregistrés au CEPICI le 25/08/2022,, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AFRIQUE TECHNOLOGIE INTERNATIONAL » en abrégé « ATI »

Objet: AMENAGEMENT FONCIER ; PROMOTION IMMOBILIER ; DECAPAGE ; LOTISSEMENT ; VENTE DE TERRAIN ET ACHAT DE TERRAIN ; CONSTRUCTION DE BATIMENT IMPORT-EXPORT ; TRANSPORT ; VENTE ET ACHAT DE VEHICULE ; PRESTATIONS DE SERVICES ; ELEVAGE ; BOULANGERIE ET PATISSERIE ; LOCATION DE VEHICULE ; VENTE ET LOCATION DES ENGINS (MACHINE) ; RESTAURANT ; LAVAGE AUTO ; SUPERMARCHER ; STATION PETROLIER ; SERVICES DE LIVRAISON ; TOUTES ACTIVITE COMMERCIAL. ET POUR LA REALISATION DE L' OBJET SOCIAL : L'ACQUISITION, LA LOCATION ET LA VENTE DE TOUS BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES. L'EMPRUNT DE TOUTES SOMMES AUPRES DE TOUS ETABLISSEMENTS FINANCIERS AVEC POSSIBILITE DE DONNER EN GARANTIE TOUT OU PARTIE DES BIENS SOCIAUX. LA PRISE EN LOCATION GERANCE DE TOUS FONDS DE COMMERCE. LA PRISE DE PARTICIPATION DANS TOUTE SOCIETE EXISTANTE OU DEVANT ETRE CREEE. ET GENERALEMENT, TOUTE OPERATIONS FINANCIERES, COMMERCIALES, INDUSTRIELLES, MOBILIERES ET IMMOBILIERE, SE RAPPORTANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A L' OBJET SOCIAL OU POUVANT EN FACILITER L'EXTENSION OU LE DEVELOPPEMENT

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement

souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON
NIANGON ACADEMIE PAYS-BAS LOT 309 ILOT 34 ; 01 BP
845 ABIDJAN 01, Lot 309, Ilot 34

Dirigeant(s) M SAVANE SANOUSSI (GÉRANT), Mlle CISSE
MARIAM (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-00129 du 10/01/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°01855/GTCA/RC/2023 du 10/01/2023

